

MOTION « FORMATION »

L'Assemblée Générale de FO-Météo réaffirme la nécessité d'une véritable politique de formation des personnels.

Rappelle son attachement à l'ENM en tant que partie intégrante et identifiée de Météo-France. Le maintien de l'ENM au sein de Météo-France conditionne l'adéquation de l'offre de formation aux besoins professionnels et techniques des personnels de l'établissement. L'Assemblée Générale rappelle qu'au vu de la pyramide des âges à Météo-France, les besoins en formation initiale vont croître de façon significative.

L'Assemblée Générale de FO-Météo estime que le rattachement de la Formation Permanente à la DRH contribue à faire de la formation permanente un outil de management. Elle considère indispensable de conserver une cohérence entre formation initiale et continue et de conserver en formation continue une offre riche et accessible aux agents indépendamment des projets techniques et organisationnels de la Direction. En tout état de cause, l'Assemblée Générale est opposée à ce que la formation permanente soit utilisée comme un instrument de gestion individuelle des carrières et soit un frein aux mutations.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte du rattachement de l'ENM à la DESR mais souligne que cela ne doit pas conduire à éloigner l'ENM des services "Métiers".

Elle demande que l'ENM et DRH/FP soient dotées des moyens, en effectifs et en budget, suffisants pour mener à bien leurs missions.

L'Assemblée Générale de FO-Météo :

Affirme l'importance de la formation initiale de haut niveau et d'une formation permanente largement encouragée et facilitée pour favoriser la promotion.

Réclame les moyens suffisants, humains, techniques et budgétaires pour le développement et la mise en place de formations à distance et de proximité ainsi que le développement de nouvelles méthodes pédagogiques.

École Nationale de la Météorologie

L'assemblée générale de FO-Météo :

Demande que l'École Nationale de la Météorologie soit dotée des effectifs et moyens nécessaires pour maintenir et développer des compétences de haut niveau en météorologie et dans les domaines connexes.

Demande en particulier une augmentation du nombre d'enseignants pour faire face à l'augmentation récente mais durable du nombre d'élèves en lien avec la pyramide des âges de l'Établissement.

Demande que la participation des personnels enseignants de l'ENM à des projets nationaux dans leurs domaines d'enseignement soit reconnue et encouragée.

Réitère la demande de revalorisation des indemnités d'enseignement, attribuées aux intervenants issus des services de Météo-France.

Exige que le règlement des heures d'enseignement corresponde aux types de cours dispensés, et que le versement des indemnités intervienne dans des délais raisonnables.

Formation initiale

L'assemblée générale de FO-Météo :

Réaffirme son attachement à l'ENM en tant que service de formation initiale des personnels techniques de Météo-France. Elle **s'opposera** à toutes tentatives de démantèlement de l'ENM.

Considère que l'enseignement dispensé à l'ENM doit aborder l'ensemble des métiers pouvant être exercés à Météo-France.

Considère que l'enseignement dispensé à l'ENM doit être de haut niveau en phase avec les évolutions scientifiques et techniques dans l'ensemble des domaines liés à la météorologie (par exemple dans le domaine de l'instrumentation).

Estime que la part de formation dispensée par des enseignants de l'ENM doit rester prépondérante par rapport à celle des intervenants de Météo-France ou des sous-traitants.

S'inquiète des difficultés à pourvoir les places offertes aux concours TSM.

Considère que des recrutements d'élèves fonctionnaires doivent être en adéquation avec les prévisions de départ de Météo-France. **Demande** en conséquence que les effectifs d'élèves fonctionnaires n'entrent pas dans le plafond d'emplois. **Considère** que la formation d'ingénieurs civils ne doit pas être un prétexte pour sous-estimer les besoins en recrutement de fonctionnaires.

Dénonce toute forme de lobbying fait auprès des élèves civils durant la formation initiale afin de les recruter comme contractuels à Météo-France pour pallier le manque d'effectif dans l'Établissement.

Demande que soit favorisé, pour les élèves volontaires, l'enseignement d'autres langues étrangères que l'anglais qui reste indispensable.

Demande que les enseignements en tronc commun en informatique soient d'un niveau suffisant dans le domaine du développement logiciel et de l'administration système en incluant les services compétents à Météo-France notamment la DSI.

Demande que la liste des postes à pourvoir en sortie d'école soit rendue publique le plus tôt possible après la mobilité de printemps et au plus tard deux semaines avant la commission d'affectation, avec davantage de postes offerts que d'élèves à affecter. Considère que les élèves en sortie d'école n'ont pas vocation à servir de bouche trou sur des postes temporaires pour quelques mois par défaut d'anticipation de la DRH avant de commencer sur leur affectation définitive.

Réfute la doctrine des 3 ans dans le premier poste imposée par la Direction.

Dénonce la non-revalorisation "PPCR" de la grille indiciaire des élèves-ingénieurs et techniciens qui se situe maintenant largement sous le SMIC.

Dénonce l'allongement de 6 mois de l'échelon « Stagiaire IT1 » pour les ITM et **Exige** le retour à l'ancienne durée de 1 an pour cet échelon, la première prise de poste serait à nouveau valorisée par un changement d'échelon IT2.

Demande que la formation des TSM soit diplômante.

Formation Complémentaire Par La Recherche (FCPLR)

L'assemblée générale de FO Météo :

Demande que l'octroi d'une FCPLR ne conditionne pas la carrière des personnels.

Demande que tous les élèves IT puissent bénéficier d'une FCPLR lorsqu'ils en font la demande sans limitation par promotion.

Demande que les critères d'attribution de la FCPLR soient objectifs et les éventuels rejets motivés.

Formation permanente

L'assemblée générale de FO-Météo :

Considère que l'ENM doit conserver un rôle prépondérant pour ce qui concerne la réalisation de la formation permanente.

Exige des moyens humains suffisants pour faire face à la multiplication des stages.

Demande le respect du droit à la formation et **revendique** le droit à se former pour tous les agents, en prévoyant dans les services des effectifs suffisants pour pallier les absences qui en résultent et en incluant le temps de formation aux plans de charge annuelle des agents.

Reconnaît l'intérêt du système de formation de formateurs, mais demande qu'il reste appliqué sur la base du volontariat, en veillant au maintien de la qualité matérielle et pédagogique de l'enseignement.

Demande l'égalité d'accès aux stages pour tous les personnels quels que soient leur service, leur fonction et leur lieu d'affectation, y compris pour l'Outre-mer.

Considère que la formation à distance (WEBEX, MOOC, formation en autoformation, CNED...) est un système présentant des avantages. Mais **alerte** sur la nécessité de prendre en compte le temps de travail personnel effectif lié à ce type d'enseignement, **exige** que des conditions matérielles d'étude adéquates soient mises en place, **indique** que ce système n'est pas généralisable.

Demande qu'il soit pleinement tenu compte des contraintes des agents pour leur participation aux stages, notamment en termes de déplacements et de logistique d'accueil.

Réaffirme son attachement à une gestion centralisée de la formation permanente.

Demande la mise en place de formations transversales permettant l'acquisition d'un socle de connaissances sur des domaines d'activités différents du poste occupé par l'agent.

Considère que la formation permanente permet de suivre l'évolution des techniques et est indispensable à la bonne marche des services. L'assemblée générale **demande** en conséquence que l'accès aux stages soit favorisé.

Demande la généralisation des offres de stage de prise de poste et de mise à niveau dans tous les domaines pour tou.te.s les agent.e.s demandeurs, par exemple pour les agent.e.s en reconversion professionnelle, les agent.e.s issu.e.s de « choisir le service public », les contractuel.le.s, les IPEF...

Rappelle que les bilans de formation permanente doivent être soumis aux CSA compétents conformément à la réglementation et **demande** que ceux-ci intègrent le bilan des formations dispensées par les agent.e.s du service.

Rappelle que le nombre élevé de formations obligatoires dans le cadre des réorganisations ne doit pas empiéter sur les formations souhaitées par l'agent.e.

Réaffirme son opposition à l'examen CT. Tant qu'il existe, elle demande la généralisation de la préparation à cet examen à tous les services, y compris en Outre-mer, et que tous les agent.e.s volontaires puissent suivre cette préparation.

Promotions

L'assemblée générale de FO-Météo :

Se déclare profondément attachée au principe des concours nationaux ouverts à tou.te.s, seuls garants d'une sélection objective et de l'égalité des chances de chacun.

Demande que les frais occasionnés par les concours, les examens, les qualifications et les promotions soient entièrement pris en charge par l'établissement sans limitation du nombre de présentations.

Demande que l'égalité des chances entre les candidat.e.s soit respectée aux examens professionnels et tienne compte de la diversité des fonctions assurées par les agent.e.s.

Demande que l'accès au corps des IPEF soit préservé pour les ITM.

Demande la publication d'annales corrigées et de rapports de jurys pour chacune des matières prévues aux divers types d'examens et concours.

Compte Personnel de Formation (CPF) et Compte Personnel d'Activité (CPA)

L'Assemblée Générale considère que le CPF ne doit pas être utilisé pour des formations continues (donc statutaires) organisées par l'administration, alors que celles-ci devraient se tenir dans le cadre des plans de formation, mais que le CPF doit permettre aux personnels d'avoir un vrai droit à des formations non métier ou liées à des projets personnels.

L'assemblée générale de FO-Météo **réaffirme** son attachement :

- aux droits et garanties collectives apportés par les statuts et cadres d'emploi et rappelle son attachement indéfectible aux formations initiale et permanente définies par les statuts particuliers et organisées sur le temps de travail
- à une formation professionnelle de qualité, à l'initiative de l'agent.e, permettant un vrai déroulement de carrière et des mobilités choisies.

L'assemblée générale de FO-Météo

- **demande** que les droits ouverts par le CPF soient réellement utilisables par les agent.e.s.
- **dénonce** la lourdeur des procédures d'inscription aux formations et en demande l'allègement.

Élèves

Outre la scolarité, l'Assemblée Générale de FO-Météo **demande** une prise en compte satisfaisante de l'ensemble des difficultés rencontrées par les élèves qu'ils soient fonctionnaires ou non (logement, restauration, vie associative, aide sociale...).

Cela peut passer par la mise en place de structures de dialogue entre les services de Météo-France compétents et une représentation des élèves, auxquelles les organisations syndicales doivent être associées.

FO-Météo **demande** la réouverture de l'ensemble des résidences pour accueillir tous les élèves qui le souhaitent ainsi que visiteur.se.s et autres agent.e.s les nécessitant.

Approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de FO-Météo à Millau le 26/03/2024